



## BAREME GUY HOQUET CITYLIFE AU 01.10.2017

TRANSACTION	
Transaction sur immeuble (Prix net vendeur) (*)	Honoraires Perçues
Pour une vente inférieure à 100 000 euros inclus	Forfait de 8.000 € TTC
Entre 100.001 et 250.000 €	6,5 % TTC
Entre 250.001 et 400.000 €	5,5 % TTC
Pour une vente supérieure à 400.000 €	5 % TTC

Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur, ainsi qu'à l'avant contrat de vente, à la charge de l'un ou de l'autre voire les deux.

(\*) : Honoraires non cumulatifs pouvant être arrondis au millier d'euros près.

Transaction sur droit au bail et fonds de commerce	Honoraires Perçues
Cession de DAB ou fonds de commerce inférieur à 50.000 €	Forfait de 6.000 € TTC
Cession supérieure à 50.001 €	10 % HT du montant de la cession TTC

LOCATIONS (Bail LOI 89-462)	
« Selon l'article 5 de la loi du 06 juillet 1989 modifié par la loi ALUR du 24 mars 2014 (...), le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations, ne peuvent excéder celui imputé au bailleur et demeure supérieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée, fixé par voie réglementaire et révisable chaque année »	
Honoraires à la charge du bailleur	Honoraires Perçues
Honoraires de publicité, visite, de constitution du dossier du locataire et rédaction de bail	12 € TTC / m2 (1)
Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée	3 € TTC / m2 (1)
Honoraires d'entremise, conseils et de négociation	½ mois du loyer hors charges (2)
Honoraires à la charge du locataire	Honoraires Perçues
Honoraires de publicité, visite, de constitution du dossier du locataire et rédaction de bail	12 € TTC / m2 (1)
Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée	3 € TTC / m2 (1)

LOCATION BOX / PARKING	
Bailleur : 1 mois de loyer charges comprises	Locataire : 1 mois de loyer charges comprises

(1) Prix au mètre carré de surface habitable en zone très tendue : la zone A bis soit Paris ainsi que certaines communes des départements 92, 93, 94, 95 et 78 ;

(2) Offert en cas de mise en gestion locative

GESTION LOCATIVE	
Gestion courante	7,2 % TTC du montant de quittance
Option : Assurance loyers impayés	2,2 % TTC du montant de quittance

TVA en vigueur au 01.10.2017 : 20%

GUY HOQUET CITY LIFE BASTILLE, 95 avenue Ledru Rollin 75011 Paris

Carte de transaction: CPI 7501 2015 000 001 427 – Caisse de garantie CEGC 16, Rue Hoche TSA 39999, 92919 Puteaux

SAS JB IMMO au capital de 15.000 € - RCS Paris 803 406 065

N° TVA Intracommunautaire : FR37 803406065

